

Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 27 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (313r, 314v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 27 janvier 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51802>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 janvier 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Boyve, Édouard de \(1840-1923\)](#)

Lieu de destination Nîmes (Gard)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin expose à de Boyve le conflit l'opposant à Fougerousse à propos d'une liste d'adresses de sociétés coopératives que celui refuse de lui communiquer. Il lui demande s'il peut lui communiquer ces adresses, afin qu'il puisse envoyer aux sociétés coopératives les numéros des 10, 17 et 24 janvier, qui rendent compte du mouvement coopératif en Angleterre.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Coopération](#)

Personnes citées

- [Deynaud, Simon \(1844-1914\)](#)
- [Fougerousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Œuvres citées

- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 383, 10 janvier 1886, p. 22-25. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/25/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. II », *Le Devoir*, t. 10, n° 384, 17 janvier 1886, p. 37-39. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/40/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. III », *Le Devoir*, t. 10, n° 385, 24 janvier 1886, p. 55-58. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/58/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
27 janvier 1886

Cher Monsieur de Boyer,

Un singulier incident vient de se produire à l'égard de la société du Familistère de la part du Bureau de la Fédération coopérative.

Je ne sais si vous êtes tenu au courant des faits qui se passent, mais je ne puis croire que vous partagiez le sentiment que vient de m'exprimer M. Tongerousse.

Je crois donc devoir vous

envoyer, sans ce pli, copie de la correspondance échangée entre lui et moi.

— J'ai donné à M. Tongerousse tous les documents qu'il me demandait par sa lettre du 17 janvier. M. Deynard lui-même les lui a portés en se rendant à la réunion coopérative qui a eu lieu le 14^e. cela comprenait cinq feuilles contenant les noms et adresses de nos fournisseurs, nos patentés de biens de boissons, etc., etc.

— Aujourd'hui, M. Tongerousse après me les avoir promis

me refuse les adresses des
sociétés coopératives de
France. À quoi servirait-il
que notre société fut ins-
crite au rang des sociétés
coopératives et payât ses
cotisations, si dès le premier
renseignement qu'elle demanda,
on lui répond par un
refus ?

Je trouve le procédé
tellement cavaliere que je
ne puis m'en contenter,
et me trouve obligé de
m'adresser à vous, espé-
rant que vous pourrez
me communiquer ces adresses.

— Votre obéissance le Dernier, et

avec, je lire l'avis contenu
page 22 (N° du 10 janvier) ;
vous voyez donc qu'il s'agit
pour nous de faire passer
à chacune des sociétés coopé-
ratives les N° 10, 17
et 24 courant qui rendent
compte du mouvement
qui s'accomplice en Angleterre
en ce moment.

Je ne puis concevoir
que cela porte atteinte à
M. Taugerousse.

Veuillez me répondre au
plus vite et agréer, je
vous prie, l'assurance de
mes meilleures sentiments.

Georges D.